

Règlement du concours Artemio « Vacances » 2013

- **Thème:** vacances
- **Condition :** avoir un blog ou une page/compte Facebook
- Le concours est ouvert à toutes personnes excepté l'équipe Artemio et ses proches.
- **Exigence :** réaliser une carte ou une page avec au moins 3 produits Artemio dont 1 comme élément principal sur le thème de vos vacances sous forme d'une carte, page, album, tags, etc. et le poster sur votre blog ou votre page/compte Facebook en créant un lien vers le blog Artemio <http://www.artemio.be/fr/blog>. Sur Facebook, il vous suffit de cliquer sur "J'aime" pour que le concours apparaisse sur votre profil.
- **Nombre de gagnants sélectionnés :** 20
- **Durée du challenge :** Les pages pourront être envoyées à partir du 15 septembre 2013 à 1h00 jusqu'au 15 octobre 2013 minuit.
- Les réalisations seront envoyés exclusivement par mail à l'adresse blog@artemio.be avec comme sujet « concours vacances 2013 ». Les fichiers seront nommés avec votre nom ou pseudo.
- **Les lots :**
 - Pour les 20 premiers :** 1 an d'abonnement au magazine Artemio Imagine (soit 4 numéros).
 - 1^{er} :** 1 machine à découpe et embossage Happycut d'Artemio – réf 18002044- (valeur 144 ,98€)
 - 2^e :** 1 machine à découpe et embossage Happycut d'Artemio – réf 18002044- (valeur 144 ,98€)
 - 3^e :** 1 machine « Artisan X-Plorer » de Spellbinders - réf 18002957 - (valeur :108,99€)
 - 4^e :** 1 machine « Create a Sticker » de Xyron - ref.18002989 – (valeur de 29,99€)
 - 5^e :** 1 machine « Create a Sticker » de Xyron - ref.18002989 – (valeur de 29,99€)

Les 3 premiers lots seront à retirer au salon « Créations et Savoir-Faire » à Paris et ce, pendant toute la durée du salon, ou à l'issue du salon à l'adresse d'Artemio.

Cliquez sur les images pour être redirigé vers le catalogue Artemio en ligne



Artisan « X-Plorer » Spellbinder p.282



« Create a Sticker » de Xyron p.268

- Le participant n'aura aucun frais de participation.
- Le jury sera composé des membres de l'équipe Artemio.
- Le critère de sélection se basera sur la conformité aux exigences du règlement, la qualité et la créativité de la réalisation.
- Les résultats seront publiés entre le 21 et 25 octobre 2013 sur le blog, Facebook et communiqué par mail au gagnant.

- Les réalisations seront publiées sur le site Artemio, ainsi que sur d'autres réseaux sociaux d'Artemio tels que : Facebook, Pinterest, blog etc.... La participation implique qu'Artemio a le droit d'utiliser les photos des réalisations gratuitement, sans droits d'auteurs.
- Les concurrents autorisent Artemio à citer leur nom à titre gratuit.
- Les décisions de jury sont sans appel.
Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.
- Le candidat gagnant et non-gagnant a le droit de participer à d'autres concours Artemio.
- Nous créerons un lien sur notre blog et notre page Facebook vers la publication de votre blog et/ou votre page/compte Facebook.